



DIRAP

Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome de Pontoise-Cormeilles en Vexin

Association 1901 enregistrée en préfecture du Val d'Oise n°W953001208

Siège social : Mairie 95810 Epiais Rhus

Adresse postale : Dirap 10 rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES

Site : <http://dirap.org> e mail : dirap@dirap.org

Compte rendu de l'Assemblée Générale du Vendredi 7 mars 2014

L'assemblée générale de la Dirap s'est déroulée le 7 mars 2014 à Génicourt, nous remercions la municipalité pour son accueil.

Présents : 19 – Pouvoirs : 81 - Nombre d'adhérents : 200, le quorum est atteint.

Le bureau était constitué de : JM Buteux, R Buteux, MJ Krémer, Ch Bouillon, S Arjakovsky, M Batard, C Baussac, J Deslandes, H Gohin, D Krémer

Plusieurs élus maires ainsi M. Houillon - Député du Val d'Oise, maire de Pontoise nous ont envoyé un pouvoir car retenus par d'autres réunions dans le contexte électoral.

Rapport moral

Le plan de travail présenté lors de la dernière assemblée a été respecté et les objectifs ont été atteints, à savoir : Veille et information de la population ; Exploitation d'un réseau de stations de mesure de bruit et diffusion des résultats; Exploitation d'un système de repérage des trajectoires.

Concernant les modifications des trajectoires de Roissy, les recours contre les nouveaux arrêtés du ministre ont fait objet d'un jugement par le Conseil d'Etat. Le recours contre un arrêté du Préfet de région relatif à la constitution de la CCE de Roissy (sans la DIRAP) doit être jugé par le Tribunal Administratif de Paris.

La DIRAP a participé à la CCE de l'aérodrome Pontoise/Cormeilles pour traiter d'actions afin réduire les nuisances «circuits de piste ».

Au niveau national et européen

Outre la coordination avec les associations Roissy/Orly pour suivre les recours contre les arrêtés du ministre relatifs aux modifications de la circulation aérienne en région parisienne, la DIRAP a participé au conseil d'administration de l'UFCNA pour mener les actions en coordination avec d'autres associations françaises et à des réunions de travail relatives à la procédure d'approche « Point Merge ».

Activité détaillée en 2013 :

CCE de l'aérodrome de Pontoise / Cormeilles en Vexin

CCE du 11 décembre 2012

Présentation des procédures d'approche GNSS (permettant aux avions d'affaire ou commerciaux d'être guidés par GPS)

Avis négatif de la CCE sur la mise en place des procédures GNSS : à date les procédures ne sont pas publiées, l'avis de la CCE a donc été respecté.

Accord sur diffusion de carte pédagogique pour les pilotes avec repérage des zones d'attention (villages- voir page suivante)

CCE du 10 décembre 2013

Présentation des suivis trajectoires aviation légère « chevelus » : constat d'un respect « relatif » sur les journées étudiées, néanmoins les constats des survols des villages persistent.

Information dirigeable Airship Paris

Bilan réclamations et « discussion sur limite 17 T »

Discussion relative aux moyens de faire respecter les circuits de piste en complément de la carte pédagogique des circuits de piste qui a été relayée par affichage dans les locaux des aéroclubs ainsi qu'à la tour de contrôle.

Un matériel type GPS embarqué permettrait de repérer les trajectoires suivies afin que les instructeurs puissent compléter la formation des pilotes. Solution non envisagée à date.

Limiter nuisances de Roissy, modification des trajectoires d'approche de Roissy

Pour rappel :

Le 13 août 2012, la Dirap adresse un recours hiérarchique au tribunal administratif pour faire annuler l'arrêté du Préfet de Région nommant les membres de la CCE (sans inclure la Dirap) : pas de jugement à date.

Le 5 septembre 2012, un arrêté abroge l'arrêté du 15/11/2011 mais maintient le changement de trajectoires !!
Le 7 novembre 2012, la Dirap et les autres associations déposent de nouveaux recours devant le Conseil d'Etat contre l'arrêté du 5 septembre 2012
7 octobre 2013 : Dirap invitée par le Préfet de région à assister à la CCE de Roissy sans possibilité de voter (ordre du jour : Vols de nuit)
Juin 2013 : Le Conseil d'Etat donne raison à la Dirap et annule l'arrêté de novembre 2011
12 octobre 2013: Colloque associatif « Le transport aérien en question (Paris) »
Le 21 janvier 2014: Dirap invitée à CCE Roissy (ordre du jour : Descentes douces)
Le 12 février 2014 : Le Conseil D'Etat rejette les requêtes contre l'arrêté de septembre 2012 !

La DIRAP participe à un groupe de travail Descentes Douces (sous égide de l'UFCNA): 4 réunions pour définir méthode de travail et comprendre la technique « Point Merge ».

Quitus est demandé pour le rapport moral de l'année 2013.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

Rapport financier

Le bilan en euros :

Subvention département	827. €
Subventions communales	2363. €
Cotisation Adhérents	2370. €
Dons divers	3068. €(dont attribution Etat suite recours gagné).
TOTAL RECETTES	8628. €
TOTAL DEPENSES	- 7224. €

Le SOLDE positif **1404. €**

Avoir en fin d'exercice :

Le compte bancaire	3902.€
Le compte d'épargne	19064.€ (dont 444.€d'intérêt /2013)
SOLDE TOTAL	22966.€

Remerciement aux 200 adhérents et aux associations, répartis sur 32 communes, pour la confiance qu'ils nous témoignent, ainsi qu'aux 18 mairies et au Conseil Général du Val d'Oise pour leur soutien.

Les recettes et dépenses sont inférieures à nos prévisions.

Les dépenses de fonctionnement sont alourdies par des honoraires d'avocat concernant les recours intentés sur les nouvelles trajectoires de Roissy, mais cette dépense a été compensée cette année par le résultat positif du premier recours.

De ce fait le résultat de l'année 2013, affiche un solde comptable positif de 1 404 €

Le niveau des adhésions adhérents, est sensiblement identique à 2012, l'avoir reste stable (22 966 €)

Le budget prévisionnel 2014, est présenté pour approbation, il inclut outre les dépenses et recettes courantes, une provision de 3000 €pour honoraires d'avocats et achat de matériel complémentaire.

Quitus est demandé pour les comptes de l'année 2013.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

Election du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est présenté aux votes des adhérents.

Une personne s'est proposée pour suivre les travaux du conseil sans pour autant être membre.

Le conseil d'administration est composé de JM Buteux, R Buteux, MJ Krémer, Ch Bouillon, S Arjakovsky, M Batard, C Baussac, J Deslandes, H Gohin, D Krémer

Le conseil d'administration est élu à l'unanimité

<p>L'attention des adhérents doit être attirée sur le fait que le conseil ne se renouvelle pas depuis plusieurs années et qu'en conséquence <u>il y a un risque sur le fonctionnement de notre association</u> si de nouvelles personnes n'intègrent pas le conseil. Avis aux volontaires !</p>
--

DOCUMENT A CONSERVER

Une carte pédagogique pour mieux respecter les tours de pistes et réduire les nuisances sonores.

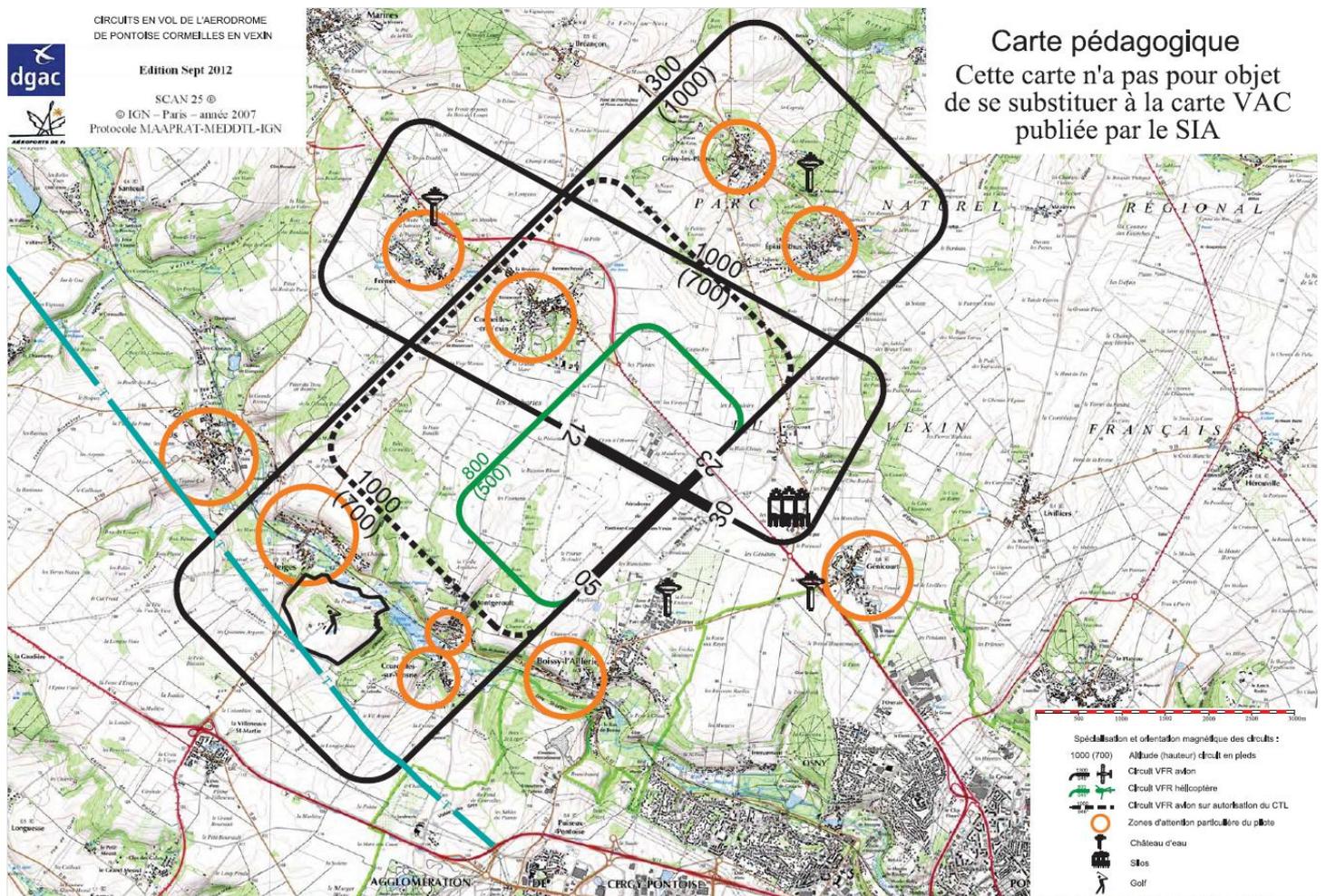
Cette carte pédagogique a été élaborée à l'intention des pilotes afin de les sensibiliser et les aider à mieux **respecter les circuits de piste** pour réduire les nuisances sonores.

Elle a été établie au cours de plusieurs réunions entre la DIRAP, les Associations Usagers, la DGAC sous l'égide de la Préfecture.

Cette première version sera diffusée aux aéroclubs, tour de contrôle, site internet DIRAP, nous la proposons également aux mairies pour leur site internet.

Sur la carte figurent **des repères** et les **zones d'attention** que sont les villages menacés par les nuisances sonores si les pilotes ne respectent pas au plus près les circuits de pistes.

Rappelons que le passage au-dessus des villages entraîne une augmentation du bruit de +6 dB (pour comparaison, la pose d'un silencieux réduit le bruit de 3 dB).



Réclamations

La DGAC a donné par ailleurs un point de contact permettant de porter réclamation en cas de constat d'un survol jugé anormal :

- par mail = francoise.rontard@aviation-civile.gouv.fr
- par courrier = DSAC Nord SR2/AG/AEA Orly Sud 108 94396 Orly Aérogare cedex.

Informations à donner :

- date, heure, et lieu d'observation du survol, type appareil : petit appareil / jet / hélicoptère.

Penser à mettre la DIRAP en copie (mail : dirap@dirap.org)

Objectifs 2014

Le Conseil a présenté les objectifs pour l'année 2013.

Réduire les nuisances relatives à l'activité de Pontoise/Corneilles et induites par l'activité de Roissy.

NIVEAU LOCAL

Veille et information de la population

Exploitation des stations de mesures de bruit et Exploitation de système de repérage de trajectoires

Suivi des Recours relatifs aux trajectoires Roissy.

Promouvoir et suivre l'utilisation carte pédagogique « circuits ».

Participation à CCE et Comité Permanent de CCE Corneilles pour réduire nuisances (actuelles, potentielles).

Préparer une action juridique pour faire réduire les nuisances (circuits de piste et aviation d'affaire)

NIVEAUX NATIONAL et EUROPEEN

Etre membre de la CCE de Roissy

En coordination avec associations Roissy /Orly: obtenir une réduction des nuisances (vols de nuit, autre organisation des approches)

Participation au groupe de travail UFCNA: « descentes douces »

En coordination avec UFCNA, UECNA: actions juridiques et réglementation.

Mesure du bruit

Présentation des résultats 2013: 4 stations de mesure.

Village	Nombre de survols trop bruyants
Courcelles	22 100 (dont 1100 vols de Roissy)
Ableiges	26 200 (1200)
Epias Rhus	10 500 (3700)
Us	9 300 (1800)
	Extrapolation annuelle des mesures réalisées

Les schémas et les graphiques présentant des résultats ont été commentés, en décomposant les mesures par période horaire et par type (aviation légère et activité de Roissy).

Sondages

Deux sondages ont été réalisés, l'une via internet concernant le ressenti relatif à l'activité « Dirigeable » et l'autre via la lettre de la Dirap relatif aux nuisances sonores.

Dirigeable Airship Paris

Base 48 réponses (mails 2013)

Perception nuisances:

Peu de bruit pour le nombre de rotation actuelle

Bruit équivalent à un avion léger

Agréable à regarder voler

Perception intrusion:

Pb de respect de la vie privée car observation à basse altitude

Remarque : l'activité est arrêté l'hiver (pas rentable) mais retour en avril (info CCE 10/12/13)

Sondage sur les nuisances

Base 179 réponses (lettre Dirap oct/nov 2013)

Les résultats sont résumés sur le graphique ci-dessous qui indique que 80% des répondants sont gênés par les nuisances de Roissy et 75% par celles de l'aviation légère.

La gêne est ressentie en journée et la nuit.

A plus de 80%, les répondants confirment leur soutien à la Dirap et sont prêts à manifester si nécessaire.

Le dépôt de plainte recueille un assentiment à 70%, ce qui n'est pas relevé dans les faits car peu de réclamations sont déposées auprès de l'adresse donnée par la DGAC.

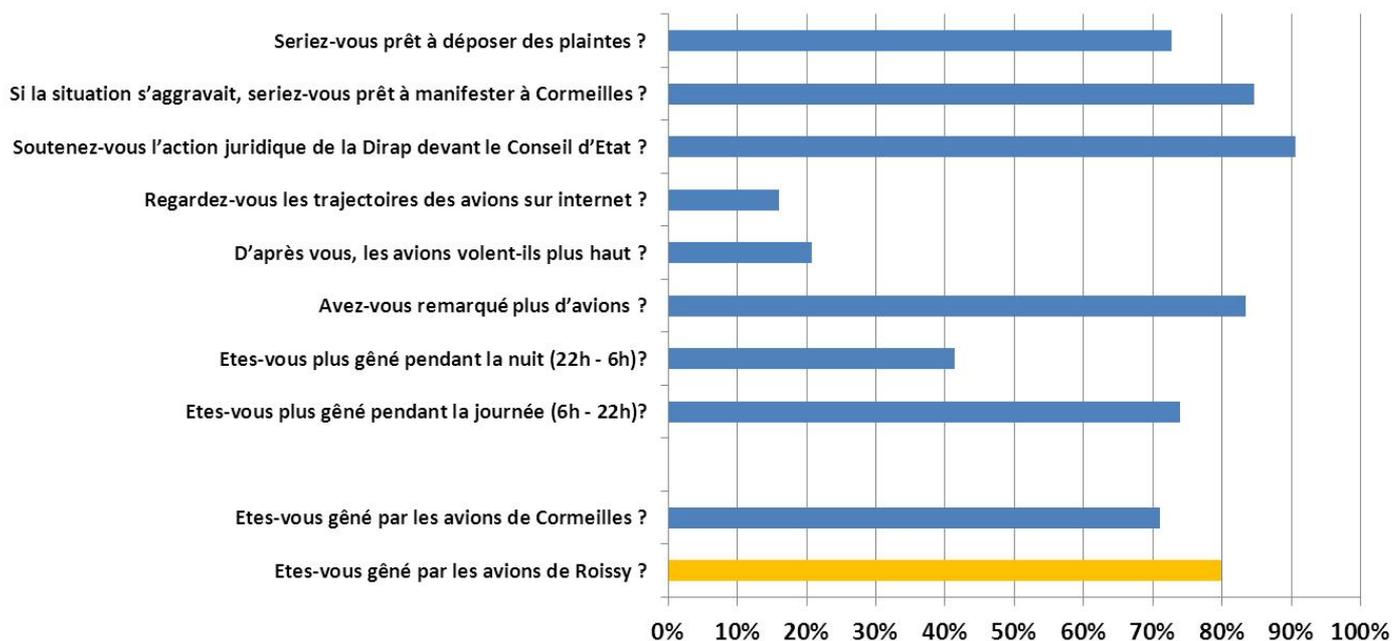
RAPPEL : pour déposer réclamation en cas de survol jugé anormal :

- par mail = francoise.rontard@aviation-civile.gouv.fr
- par courrier = DSAC Nord SR2/AG/AEA Orly Sud 108 94396 Orly Aéroport cedex.

Informations à donner :

- date, heure, et lieu d'observation du survol, type appareil : petit appareil / jet / hélicoptère (pas de N° d'appareil)

Penser à mettre la DIRAP en copie (mail : dirap@dirap.org)



CCE de l'aérodrome Pontoise/Cormeilles en Vexin : nouvelle menace.

Lors de la CCE précédente un avis négatif avait été donnée à la mise en place de procédures d'approches « GPS » pour l'aviation d'affaire.

La position de la Dirap est que les populations subissent déjà les nuisances cumulées des vols en tour de piste de l'aviation légère et du déplacement des survols commerciaux de Roissy et que mettre en place des procédures facilitant l'accès de l'aviation d'affaire accentuerait le glissement de la vocation de l'aérodrome vers une activité d'affaires, et l'augmentation des nuisances associées.

Pour rappel, en 2005, il était annoncé un PEB(Plan Exposition au Bruit) qui prenait une hypothèse d'augmentation de 20 000 mouvements d'affaires !

Lors de la CCE de décembre 2013, à plusieurs reprises ADP et la DGAC ont indiqué que la limitation des pistes à 17 tonnes avait « une solidité juridique non affirmée » et que l'on pouvait « discuter d'une autre limite sur la base du bruit émis par les avions ».

Une nouvelle menace se fait donc jour avec ce projet de remettre en cause la limitation des pistes à 17 tonnes et la proposition d'une limitation d'accès sur la base du bruit émis par chaque appareil, sans limitation globale d'activité! On sait où cela peut mener !

Nuisances Roissy et Descentes douces

Un groupe de travail organisé par l'UFCNA (Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs) regroupe des membres d'associations franciliennes dont le CIRENA et la DIRAP pour l'ouest région parisienne.

L'objectif est de comprendre comment sont utilisées des procédures dites en « **descente douce** » sur d'autres aéroports et de voir comment elles pourraient être envisagées sur la région parisienne.

Une technique est en application sur divers aéroports et a été testée au niveau européen puis recommandée : la procédure d'approche par Point Merge.

Cette technique a été discutée lors d'une CCE Roissy, sans avoir actuellement l'assentiment de la DGAC.

L'objectif des associations est donc de comprendre l'intérêt de cette technique, les conséquences en termes de niveau de nuisance pour les populations et de préparer au niveau associatif les discussions sur le sujet pour dégager

un avis convergent.

Ensuite il s'agirait de s'adresser à l'administration (DGAC) et au gouvernement avec appuis des Elus pour avancer sur la mise en place de cette technique.

Le principe du Point Merge :

Les avions parcourent des arcs de cercle à grande hauteur pour être cadencés en descente dans un cône.

Ils atteignent le point Merge (vers 2000m) et descendent de façon « continue » en limitant le bruit car pas de remise en régime du moteur pour maintenir une hauteur en palier.

L'avantage complémentaire est économique et environnemental car la consommation de carburant est réduite.

La trajectoire de descente à partir du point Merge est toujours la même mais le bruit est nettement réduit.

Conclusion

Nous reprendrons ici l'édito de la lettre de la Dirap de février 2014 :

La période pré-électorale nous donne l'opportunité de remercier les élu(e)s dont les maires et conseiller(e)s pour leur mobilisation auprès de la DIRAP afin de préserver la qualité de vie des populations.

C'est également l'occasion de rappeler aux candidat(e)s aux élections que c'est cette mobilisation des populations et des élu(e)s qui a permis de contrer ou d'amender en plusieurs occasions les projets porteurs de nouvelles nuisances sonores !

A l'heure où de nouvelles menaces se dévoilent, il est déterminant que les futur(e)s élu(e)s restent mobilisé(e)s afin de préserver la santé et le cadre de vie des populations.

On comprend la volonté inexorable de ADP et de la DGAC de rentabiliser l'activité de l'aérodrome.

Mais on sait que la priorité n'est pas donnée pour maîtriser les nuisances !

La mobilisation des populations et des élu(e)s qui a permis par le passé de limiter les atteintes à la qualité de vie, sera de nouveau déterminante pour protéger la santé de chacun.

La DIRAP remercie la population et les élus pour leur soutien passé et futur.

SOUTENEZ NOTRE ACTION

BULLETIN D'ADHESION 2014

Nom:

Prénom :.....

Adresse:.....

Téléphone :.....

E mail :.....

MONTANT DE LA COTISATION :

10 € (5€étudiant) par chèque à l'adresse : DIRAP-Rosine BUTEUX 10 rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES

30 €Associations

Seriez-vous volontaire pour la distribution de tracts ?:

Voudriez-vous rejoindre le conseil d'administration ?:

COUPON A CONSERVER PAR L'ADHERENT

ADHESION DIRAP 2014

NOM :

PRENOM :

Cotisation :

par chèque N°:.....

Le Président

Le Secrétaire